

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2010

L'an deux mille dix et le vendredi 22 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Laurence COSTA, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES, Gisèle VINCENT.
Messieurs Michel DONOLATO, Jean-Paul NEUFMARS, André IL, Gilles REYNAUD, Roger OUVRIER-BONNAZ, Bruno VIALATTE.

Absents excusés :

Pouvoir a été donné par Madame Houria GOMEZ à Madame Laurence COSTA.

Pouvoir a été donné par Madame Maryline WAGNER à Monsieur Bruno VIALATTE.

Pouvoir a été donné par Madame Laurence CLOT à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Absent : Monsieur Yves CHAVE.

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2009 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 M14

Conformément à l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif d'une Commune, tant que celle-ci n'a pas adopté son budget primitif ou jusqu'au 31 mars, peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Dans cette limite ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Comme le budget primitif 2010 sera adopté courant mars 2010, il est demandé au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour le budget 2010 M14 de la commune et ce dans la limite prévue au dit article. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2010 M14.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A LA SECURITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un Conseiller Municipal délégué en charge de la Sécurité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 13 oui (1 non participation au vote) de désigner Monsieur André IL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité, d'allouer une indemnité de fonction à M. André IL à compter du 1^{er} février 2010, de fixer le montant de cette indemnité pour l'exercice effectif de ses fonctions de conseiller délégué à 66,82 % du taux de 6 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1015) et que les augmentations des taux d'indemnités à venir seront légalement appliquées pendant la durée de son mandat. Les crédits seront inscrits au Budget Primitif, chapitre 65 - section de fonctionnement.

Conformément à la réglementation, le total des indemnités des Conseillers délégués ne dépasse pas le cumul des indemnités du Maire et des deux Adjoints.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance du personnel communal titulaire affilié à la CNRACL auprès du CIGAC-GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne, qui est arrivé à terme le 31 décembre 2009. Le taux de cotisation pour l'année 2010 serait de 4,90 %. Cette assurance prend en charge le remboursement d'une partie des salaires des employés en cas de maladie. Le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée de 48 mois à partir du 1^{er} janvier 2010, et non 24 mois comme indiqué sur la délibération du 27 novembre 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat d'assurance du personnel communal titulaire affilié à la CNRACL auprès du CIGAC-GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne pour une durée de 4 ans et autorise le Maire à signer ce document. La présente délibération annule et remplace la délibération en date du 27 novembre 2009 concernant le renouvellement du contrat d'assurance du personnel communal.

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs les Adjoints et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

1/ Travaux extérieurs :

Les travaux d'enrochement de la rivière Leyne, de reconstruction de la passerelle et de branchements aux réseaux ont été achevés fin décembre. La réception des travaux a été faite le lundi 18 janvier avec le maître d'uvre (DDE Montélimar) et l'entreprise Berthouly TP.

Une étude d'aménagement d'un nouveau parking et d'un nouveau sens de circulation aux abords des écoles de Fondchaud a été demandé auprès de la DDE de Montélimar. Ce projet devrait être réalisé en 2010.

2/ Communication :

Le bulletin municipal du 2^{ème} semestre 2009 a été distribué fin décembre.

Le site Internet de la Mairie a reçu 25 000 visites en 2009.

Le document d'information communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) réalisé et édité par la Mairie en 2002 doit être actualisé. Un nouveau fascicule sera distribué à la population au printemps prochain.

3/ Urbanisme (depuis le 27 novembre 2009) :

Permis de construire : 1 déposé , 2 acceptés

Travaux exemptés de PC : 3 déposés, 2 accordés

C.U informatif : 1

4/ Sécurité :

Mise en service du cinémomètre. Ce panneau amovible sera installé dans les différents quartiers de notre village. Il enregistre le trafic et signale aux conducteurs leurs vitesses de circulation. L'analyse des données enregistrées permettra de prévoir les actions de sécurité à mener dans notre commune aux endroits nécessaires.

5/ CLI de Cruas-Meysse :

Le 22 janvier, réunion exceptionnelle de la CLI (Commission Locale d'Information) de Cruas-Meysse afin d'apporter toutes les informations concernant l'événement, classé niveau 2 sur l'échelle INES, survenu début décembre à la centrale nucléaire et pour lequel EDF a déclenché son plan d'urgence interne indiquant pour cause l'obturation de la prise d'eau alimentant le système de refroidissement d'un de ses quatre réacteurs. Mr André IL a participé à cette réunion.

6/ Bibliothèque :

Le 7 janvier, pour les bibliothécaires, visite conseil d'une demi-journée de la bibliothécaire référente de la Médiathèque départementale de Valence venue présenter le nouvel outil informatique "Portail Lecture publique du département de la Drôme".

7/ Enseignement :

Des devis ont été demandés pour le changement des jeux à ressort de l'école maternelle.

8/ Commission Sports de Montélimar Sésame :

La Sésame VTT 2010, sera accueillie par la commune de Châteauneuf du Rhône et aura lieu en mai prochain.

Nouvel aménagement de la piscine intercommunale Aloha : installation d'un toboggan et d'un point de restauration.

INFORMATIONS

Tous les travaux occasionnés par les dégâts d'orage d'août et de septembre 2008 ont été réalisés en 2009 pour un coût global de 186 293 TTC.

Situation définitive de l'amélioration du local du tennis. Coût pour la Mairie : 2 721,71 TTC (achat des matériaux), travaux réalisés par le Tennis Club (Budget prévu : 3 000 TTC).

Bilans administratifs du Secrétariat de Mairie pour 2009 :

106 cartes d'identité

17 passeports (de janvier à mai)

86 cartes grises

22 permis de conduire

1 titre de séjour

17 inscriptions scolaires

19 inscriptions sur les listes électorales

7 recensements militaires

9 sorties du territoire

62 réservations de la Salle d'animation rurale

Courriers envoyés : 1935 pour 1570 en 2008 (+ 23 %)

Courriers reçus : 1717 pour 1712 en 2008 (+ 0.3 %)

Etat civil 2009 :

7 naissances, 4 mariages et 5 décès pour notre commune.

Don Haïti :

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer un don pour venir en aide aux personnes sinistrées de Haïti, à la suite du terrible tremblement survenu dans ce pays en janvier 2010.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les Services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 22 janvier 2010

Le Maire
Jean-Luc ZANON